

La mobilisation pour les emplois et métiers de l'économie verte

Le Jeudi 7 février 2019

Du plan national de mobilisation pour les emplois et les métiers dans l'économie verte, piloté par le ministère aux conférences environnementales et sociales, l'adaptation des métiers et des compétences à la transition écologique et énergétique est un enjeu qui mobilise. Bien au-delà des filières cœur de l'économie verte, ce sont tous les secteurs économiques qui sont concernés. Il s'agit de réfléchir sur les compétences nécessaires à la transition écologique et énergétique mais aussi de déterminer des priorités à mettre en œuvre dans les politiques publiques pour anticiper, accompagner et accélérer le changement.

I. Le plan national de mobilisation

Lancé en 2009 et piloté par le ministère, le plan national de mobilisation pour les emplois et les métiers dans l'économie verte a vocation à :

- Mobiliser les acteurs.
- Structurer la réflexion sur les filières.
- Analyser les évolutions des métiers, des compétences.
- Partager des diagnostics.
- Faire des recommandations.
- Accompagner les secteurs économiques et les inciter, par exemple, à adapter leur stratégie de formation de leurs salariés.
- Susciter et accompagner des initiatives (professionnelles, territoriales...).

Ces travaux ciblent prioritairement les métiers les plus impactés, dès aujourd'hui, par la transition écologique et énergétique. On les retrouve principalement dans les filières du bâtiment, de l'énergie, de la biodiversité...

II. Les actions du plan national de mobilisation

Le plan de mobilisation a d'abord focalisé ses travaux sur onze filières parmi les plus concernées par la transition écologique et énergétique avec la création des comités de domaine. Il les a ensuite étendus progressivement à un l'ensemble des secteurs d'activité et a notamment piloté des études sur les secteurs financier, du commerce et de la distribution.

Au niveau territorial, il a permis la création de conventions d'expérimentations régionales signées entre le ministère et quatre régions pilotes, afin d'étudier l'impact de la transition écologique et énergétique sur les métiers et les formations sous l'angle des territoires :

- Alsace.
- Corse.
- Nord-Pas-de-Calais.
- La Réunion.

Ces conventions d'expérimentation ont permis de développer des actions dans les régions concernées telles que des portails régionaux dédiés à l'économie verte, le soutien à des filières émergentes...

Par ailleurs, des conventions de partenariat ont été signées par le ministère avec différents partenaires afin d'accélérer la mobilisation et l'implication des acteurs de toute nature :

- Des secteurs professionnels : fluvial, fédération nationale des travaux publics, fédération nationale de l'hôtellerie de plein air.
- Des organismes nationaux : Pôle emploi, les chambres de commerce et d'industrie de France.
- Des acteurs de la formation : le conservatoire national des arts et métiers, l'école spéciale des travaux publics.
- Des entreprises : EDF.

III. Le plan climat

Le plan climat annoncé le 6 juillet 2017 afin d'accélérer la lutte contre le changement climatique traite de la question de l'emploi dans son axe : « décarbonner la production d'énergie et assuré une transition maîtrisée ».

Il prévoit notamment des contrats de transition écologique afin d'accompagner des salariés dont l'emploi est directement menacé par la transition, comme c'est le cas dans la production d'énergies fossiles, ainsi que de mener une réflexion, avec les organisations professionnelles et syndicales, sur l'évolution des métiers dans le secteur de l'énergie, sous l'effet des transitions en cours et à venir.

IV. Les conférences environnementales

Quatre conférences environnementales se sont tenues depuis 2012. La thématique de l'emploi, des compétences et de la formation a été particulièrement abordée dans deux conférences environnementales, celles de 2013 et de 2016 :

En 2013, une table ronde « Emploi et transition écologique » lui est entièrement consacrée.

En 2016, la table ronde « Impliquer les citoyens, les territoires et l'État dans la transition écologique » a également été l'occasion de définir des mesures sur le sujet.

Par ailleurs, la conférence sociale d'octobre 2015 a intégré la thématique de la transition énergétique dans le cadre de la table ronde « Transition énergétique, COP21 : plan de mobilisation pour l'emploi, la croissance verte et la formation ».

Les mesures des conférences ont ensuite été déclinées dans les feuilles de routes de ces trois tables rondes. Elles ont débouché sur des actions de natures différentes. Pour exemple :

- L'élaboration d'un kit d'accompagnement des transitions professionnelles des filières industrielles impactées par la transition écologique et énergétique.
- Poursuivre la prise en compte de l'éducation à l'environnement et au développement durable dans les formations technologiques et professionnelles de l'enseignement scolaire et supérieur.
- Faire de la transition écologique un volet obligatoire des contrats de plan régionaux de développement des formations professionnelles.
- Développer les formations des demandeurs d'emploi aux métiers porteurs de la transition écologique.

V. La mobilisation des territoires

La mobilisation des acteurs des territoires constitue un enjeu encore plus fondamental depuis la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, puisque les conseils régionaux disposent de compétences renforcées en matière de développement économique, d'emploi et de formation professionnelle.

En matière de politique dans les domaines de l'emploi et de la formation, ils disposent de plusieurs moyens d'action. En termes de programmation de politique publique, le principal est le contrat de plan régional de développement des formations et d'orientation professionnelle.

De leur côté, les centres d'animation et de ressources d'information sur la formation, et les observatoires régionaux sur l'emploi et la formation sont missionnés par les conseils régionaux afin d'analyser les données de l'économie verte et d'apporter une vision territoriale des enjeux de la croissance verte.

Cette mobilisation des territoires s'est traduite de diverses manières. Par exemple, la région Pays de la Loire a élaboré un « guide des formations professionnelles aux compétences vertes » qui présente 50 formations, dont 12 exclusivement rattachées à l'économie verte, classées dans 14 secteurs économiques.

VI. La mobilisation des filières

La croissance verte est aussi une occasion, dans un contexte économique international très concurrentiel, de favoriser la compétitivité des entreprises.

Chaque filière et chaque entreprise doit s'impliquer à son niveau en faveur de la croissance verte en :

Développant au sein même des entreprises les compétences liées au développement durable.

En intégrant dans les formations initiales et continues des compétences liées à la transition écologique et énergétique.

En créant des offres de certification de branche (certificat de qualification professionnel) qui vont permettre aux salariés de monter en qualification et de faire valider les compétences acquises pour

s'adapter à la transition écologique. Par exemple, la filière recyclage a créé un certificat de qualification professionnel (tri manuel, tri mécanisé) et un certificat de qualification professionnelle inter-branches (opérateur de maintenance, animateur d'équipe, conducteur d'équipement industriel).

Dans le cadre de l'actions de développement de l'emploi et des compétences avec le secteur du recyclage, des certificats de qualification professionnelle et des certificats de qualification inter-branches ont été créés afin de répondre aux nouvelles attentes des employeurs du secteur.